



Congé imposé dans le cadre fermeture annuelle d'entreprise

Par **tigra_old**, le **19/06/2007** à **15:02**

Mon entreprise ferme annuellement 3 semaines au mois d'aout et une dizaine de jours dans la periode de noel. En tout 25 jours de congéme sont annuelement imposés. Mon employeur a t'il le droit et ne devrais-je pas beneficier jour de congé supplémentaire. Merci de votre aide.